Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-243500766-20261104-98_2026-DE

Séance du 04 novembre 2026
Délibération N° 98 -2026

En exercice : 24
Présents : 13 + 2 pouvoirs
Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 16
Présents : 10 + 2 pouvoirs
Date de la convocation : 28.10.2026

L'An deux mil vingt-six, le quatre novembre le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ, M. H. LHERMITTE, Mme C. GASTÉ, Mme M. DENIS, M. M. FORTIER, M. D. PERRIN, Mme N. LEFEBVRE-BERTIN, Mme E. MONTESINOS, M. P. ROUAULT, M. P. LE GALL
POUVOIR : de Mme K. BOISNARD à Mme E. MONTESINOS, de M. G. CRESPIN à Mme M. DENIS
EXCUSES : TITULAIRES : M. B. GUITTON, M. G. CRESPIN, M. B. CHAUVIN, M. H. DEPOUEZ, Mme K. BOISNARD, Mme A. BRUN

PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE DES COMMUNES

Conformément à la délibération n°97-2026 il est proposé aux membres du Comité Syndical d'adopter des participations complémentaires selon la clé de répartition inscrite à l'article 10 des statuts du Syrenor :

- *50 % en fonction de leur « potentiel financier final »*
- *50 % en fonction du nombre d'enfants de chaque commune de résidence accueillis dans l'ensemble des E.A.J.E en Equivalent Temps Plein (moyenne des ETP au 1er septembre de l'année N-1 et au 02 janvier de l'année N) et en fonction du nombre d'assistants maternels par commune sur le territoire pour le RPE.*

RPE

Communes	Potentiel financier final	50 % Particip.	Nbre assistants maternels	50 % Particip	Participation 2026
La Chapelle des Fougeretz	5 466 388 €	-1 075.41 €	26	-930.34 €	-2 005.75 €
Gévézé	6 086 415 €	-1 197.38 €	63	-2 254.30 €	-3 451.68 €
Montgermont	4 523 310 €	-889.87 €	18	-644.08 €	-1 533.95 €
Pacé	14 496 196 €	-2 851.83 €	54	-1 932.25 €	-4 784.09 €
Parthenay de Bretagne	1 621 586 €	-319.01 €	16	-572.52 €	-891.53 €
Total	32 193 895 €	-6 333.50 €	177	-6 333.50 €	-12 667.00 €

EAJE

Communes	Participation MAC	Participation MAP	Participation MAG	Participation MAM	Total Participation EAJE
Communes	11 985.61 €	87 494.85 €	-5 872.91 €	-21 768.72 €	71 838.83 €
	16.68%	121.79%	-8.18%	-30.30%	100.00%

EAJE

Communes	Potentiel financier final	50 % Particip.	Nbre E.T.P.	50 % Particip	Participation 2026
La Chapelle des Fougeretz	5 466 388 €	6 098.97 €	29.95	11 524.22 €	17 623.19 €
Gévézé	6 086 415 €	6 790.74 €	14.85	5 714.01 €	12 504.76 €
Montgermont	4 523 310 €	5 046.75 €	15.5	5 964.13 €	11 010.88 €
Pacé	14 496 196 €	16 173.71 €	30.15	11 601.18 €	27 774.90 €
Parthenay de Bretagne	1 621 586 €	1 809.24 €	2.9	1 115.87 €	2 925.11 €
Total	32 193 895 €	35 919.42 €	93.35	35 919.41 €	71 838.83 €

Communes	Potentiel financier final	Participation RPE	Participation EAJE	PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE
La Chapelle des Fougeretz	5 466 388 €	-2 005.75 €	17 623.19 €	15 617.44 €
Gévézé	6 086 415 €	-3 451.68 €	12 504.76 €	9 053.08 €
Montgermont	4 523 310 €	-1 533.95 €	11 010.88 €	9 476.93 €
Pacé	14 496 196 €	-4 784.09 €	27 774.90 €	22 990.81 €
Parthenay de Bretagne	1 621 586 €	-891.53 €	2 925.11 €	2 033.57 €
Total	**32 193 895 €**	**-12 667.00 €**	**71 838.83 €**	**59 171.83 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à la majorité qualifiée** (1 voix contre : M. P. LE GALL) approuvent cette participation complémentaire

Délibération certifiée exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le 2026,
sa publication le 2026,
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président